

# BULLETIN D'INFORMATION

Regroupement Loisir et Sport du Québec

## Compte d'urgence entreprises canadiennes Prêt de 40K\$

### Clientèles admissibles :

Ce financement s'adresse aux entreprises canadiennes possédant les caractéristiques suivantes :

- Détenir un compte opération entreprises au 1er mars 2020;
- Attester une masse salariale entre 50 000\$ et 1 000 000\$ en 2019;
- Être inscrit au registre fiscal fédéral;

### Secteurs admissibles :

Tous les secteurs d'activités sont admissibles.

### Secteurs exclus :

- Compagnie de gestion;
- Organisations ou organismes gouvernementaux, ou entités appartenant à une organisation ou un organisme gouvernemental;
- Entités détenues par des personnes occupant des fonctions politiques;
- Toutes entités qui encouragent la violence, incitent à la haine ou font de la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou un handicap mental ou physique.

### Caractéristiques du programme :

- La mesure permet de soutenir le fonds de roulement de l'entreprise soit toutes les dépenses qui ne peuvent être reportées comme les paies, le loyer, le service de la dette, le chauffage, électricité, les assurances, les taxes;

### Dans ce bulletin

Programme compte d'urgence entreprises canadiennes	P 1
Informations pour faire une demande de prêt	P 2

- Le refinancement de crédit existant est exclu;
- Montant du prêt est fixé à 40 000\$ pour tous;

### Modalités et garantie :

- Prêt à terme à déboursement unique pour la totalité du prêt (40 000\$);
- Le membre/client peut toutefois effectuer des versements en capital à sa guise, sans pénalité;
- Si 30k\$ est remboursé d'ici au 31 décembre 2022, le prêt sera réputé payé en totalité. Desjardins fermera alors le prêt;
- Le 1er janvier 2023, si le solde du prêt est >10k\$, le membre aura le choix d'établir une cédule de remboursement sur 36 mois (cap + int) ou de garder le prêt avec la modalité intérêts seulement;
- Prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025;
- Aucune garantie n'est requise

### Tarifcation :

	Desjardins
<b>Taux d'intérêt</b>	0% jusqu'au 31 décembre 2022 5% à partir du 1er janvier 2023 si solde du prêt est de plus de 10k\$
<b>Frais d'ouverture</b>	0 \$

Les entreprises souhaitant bénéficier de ce prêt peuvent se rendre sur le site

[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

Le **compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (40 000\$)** sera accessible dès **le 9 avril 2020 en fin d'après-midi.**

Le processus est entièrement automatisé et vous devez avoir en votre possession les informations suivantes afin d'être en mesure de compléter votre demande :

- Le formulaire sera déployé à partir de **AccèsD Affaires** : assurez-vous d'y être inscrits.
- Vous devrez fournir votre numéro de téléphone et une adresse courriel valide.
- Vous devrez aussi avoir en main votre relevé T4 2019 (T4SUM) pour répondre aux questions du gouvernement, dont votre numéro d'employeur.

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes invités à consulter le site

[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)